



PREFET DES COTES D'ARMOR

Cabinet

Le 15 février 2019

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**OBJET** : Grand Débat National Acheminement des cahiers citoyens

A l'initiative du Président de la République, l'État a engagé sur tout le territoire un Grand Débat National, démarche inédite de consultation de nos concitoyens devant leur permettre de témoigner, d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs propositions de solutions.

La mobilisation est réelle : au 14 février, plus de 6000 réunions étaient référencées dans la plateforme accessible sur [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr), plus de 2 500 se sont tenues, sans qu'aucune difficulté majeure, notamment d'ordre logistique ou sécuritaire, ne soit apparue. Plus de 10 000 communes, soit plus d'une sur quatre, ont déclaré à leur préfecture avoir mis au moins un cahier citoyen à la disposition du public, dans leur mairie.

Au niveau départemental, le 8 février, 43 réunions d'initiative locale étaient déclarées sur la plateforme nationale, auxquelles s'ajoutaient une vingtaine de réunions non labellisées. Je rappelle qu'une réunion peut être déclarée sans être portée à la connaissance du grand public, ou portée à connaissance mais sous réserve de modalités d'inscription préalable (<https://granddebat.fr/projet/referencer-son-debat/questionnaire/faites-referencer-votre-evenement-1>).

Je sais combien votre investissement est reconnu par nos administrés. Il convient désormais, sous le contrôle des garants nommés au niveau national, de prévoir les modalités de restitution de cet exercice démocratique.

Cette restitution sera réalisée dans le respect des trois principes directeurs suivants :

- Exhaustivité : l'ensemble des contributions reçues par le gouvernement (compte-rendu des réunions d'initiatives locales, contributions individuelles en ligne, cahiers citoyens dans les mairies et courriers libres) sera traité et analysé.

- Transparence : les diverses contributions ont vocation à être rendues publiques dans la mesure du possible et dans le respect des règles de droit applicables.

- Egal accès aux données : si le gouvernement mandatera des prestataires pour analyser les contributions, il invite d'autres parties prenantes à effectuer leurs propres analyses et s'engage dans ce cadre à donner un égal accès aux données à ces différentes parties.

Dans ce cadre, la collecte et le traitement des cahiers citoyens ouverts dans les mairies doivent être réalisés avec la plus grande diligence. Il a été décidé d'opter pour une centralisation nationale du dispositif de numérisation et de transcription des cahiers, qui constitue un préalable indispensable à leur analyse.

Compte tenu des délais incompressibles pour réaliser ces dernières étapes, il est impératif que l'ensemble des cahiers soit mis à la disposition du prestataire chargé de les traiter, dans la journée du 25 février prochain. Je vous invite par conséquent à **clure vos cahiers citoyens le mercredi 20 février**.

Je remercie les mairies qui n'auraient pas encore adressé directement leurs cahiers citoyens à la Mission du Grand débat national (suivant les instructions qui vous ont été adressées le 24 janvier dernier par voie électronique) de bien vouloir les livrer au plus tard le jeudi 20 février à l'accueil de la préfecture ou des sous-préfectures de Dinan, Guingamp et Lannion. Je vous invite également à effectuer un double de ces cahiers et à le conserver.

Mes services veilleront à la centralisation départementale et à la livraison des documents au prestataire chargé de les scanner afin qu'il en dispose dès le lundi 25 février prochain.

Je vous remercie de votre engagement pour cet exercice, nouveau par sa dimension. Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information et vous pouvez poser toute question par courriel à l'adresse suivante : [pref-granddebat@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-granddebat@cotes-darmor.gouv.fr).

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale



Béatrice OBARA